

une correspondance entre le ministère des chemins de fer et des canaux et le ministère de la milice, à ce sujet ; dès le temps où Sir Charles Tupper était à la tête du ministère des chemins de fer, à la demande du ministre de la milice, il a réduit les taux et la proposition en est restée là. Au sujet de la proposition faite par l'honorable député de Cumberland et par d'autres, que le chemin soit mis à la disposition de tous les volontaires et des miliciens qui peuvent y voyager, c'est une question qui demande une très sérieuse considération. C'est fort bien de dire que parce que c'est un chemin de fer du gouvernement, cela ne coûte rien, mais cet argument pourra s'appliquer avec la même force au transport des malles ; vous pourriez tout aussi bien dire qu'il n'y a pas de nécessité d'imputer au ministère des postes un montant quelconque pour le transport des malles, parce que c'est prendre ce montant dans une poche pour le mettre dans l'autre. Je ne vois pas pourquoi le ministère de la milice paierait les billets des volontaires, qui sont transportés sur notre chemin de fer ; mais si ce mode était adopté, tout aussi bien que pour le transport des malles, en faveur du maître général des postes, mon honorable collègue demanderait une appropriation plus considérable, et je n'ai aucun doute que si ses collègues étaient assez généreux pour la lui accorder, il la dépenserait volontiers. Toutefois, s'il se trouvait dans l'obligation de payer les billets des volontaires, qui résident le long de la ligne du chemin de fer Intercolonial, je ne vois pas comment il pourrait refuser de payer pour ceux qui voyagent sur le Grand Tronçon de chemin de fer, et sur d'autres chemins de fer, dans d'autres parties du pays. C'est une question qui mérite l'attention du ministère, car une pareille règle devrait s'appliquer à tous les volontaires, tant de Halifax que des autres sections.

Avant de reprendre mon siège, je dois dire que je diffère *in toto* d'opinion avec le député de Yarmouth. Je ne partage nullement les idées qu'il a exprimées.

S'il y a tant soit peu de logique dans son raisonnement, je ne puis comprendre comment il peut recommander des dépenses d'un seul sou pour la milice. S'il veut être conséquent, il devrait s'opposer à toute dépense pour la milice, si son idée est exacte que dans le cas d'aucune difficulté, surgissant entre nous et les Etats-Unis, une nation si puissante et si riche, dit-il, qu'il serait absurde de supposer que nous pourrions rien dépenser. Mais, M. l'Orateur, la milice du Canada, par le passé, a prouvé qu'elle était parfaitement capable de défendre ses foyers et ses droits ; et je crois que, si, par malheur, ce qui j'espère n'arrivera jamais, les Canadiens étaient appelés à faire ce que leurs ancêtres ont fait, ils seraient parfaitement prêts à défendre leurs foyers contre tout envahisseur. Et il n'est pas logique de la part d'un homme de se lever dans cette chambre et d'approuver les dépenses destinées à l'instruction de nos miliciens, et de venir nous dire, de suite, sans désespérer, qu'il ne peut en résulter aucun avantage. Je ne suis pas disposé, comme peut l'être l'honorable député, au cas où nous serions menacés par n'importe quel ennemi, à m'abaisser lâchement devant lui, et lui dire : *Peccavi*. Je ne crois pas que ce soit là les sentiments dont le peuple du Canada est animé, et j'espère que les idées de l'honorable député ne sont partagées par aucun autre membre de cette chambre.

M. BARRON : Je désire convaincre l'honorable ministre de l'importance de l'exercice annuel. Un bon nombre de députés ont insisté sur cette question, et je suis sûr que l'honorable ministre serait heureux de voir que l'opinion est à peu près unanime sur ce point. Les observations de l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien) m'ont particulièrement frappé, lorsqu'il a dit, hier soir, que l'augmentation des dépenses ne dépasserait pas 10 à 15 centins par tête. S'il en est ainsi, ayons l'exercice annuel. Dans ma partie du pays, le système volontaire souffre très sérieusement. Je connais en particulier un officier, un homme qui occupe une position très élevée dans la force volontaire, qui m'a dit qu'il lui faudrait abandonner la force, à moins que le système de l'exercice annuel ne soit introduit, parce que chaque fois qu'il veut réunir ses hommes pour faire l'exercice, sous le régime biennal, il lui faut rassembler presque entièrement des nouvelles recrues, et il lui est impossible de maintenir son corps, qui est un corps de cavalerie. J'espère qu'on prêtera un peu plus d'attention aux bataillons ruraux, et que les soins du ministre ne seront pas entièrement accaparés par les bataillons des villes.

Sir ADOLPHE CARON : Je n'ai qu'un mot à dire en réponse à l'honorable député (M. Flint) qui, je dois le dire, a été très loyal dans sa critique sur la manière dont le département a été administré. J'aimerais qu'il comparât ce que nous avons à faire aujourd'hui avec ce qu'il y avait à faire en 1874. En 1874, nous n'avions que deux batteries, et maintenant, nous avons toutes les autres écoles d'enseignement militaire, à l'entretien desquelles il nous faut pourvoir. Je crois que sous le système actuel, si l'honorable député examine la question avec son esprit critique, il trouvera que, pour le surplus d'argent que nous dépensons aujourd'hui, nous avons un système beaucoup plus complet et qui prête beaucoup plus d'efficacité à la force que celui que nous avions en 1874. Nous n'étions alors qu'au début, et nous avons progressé sous ce rapport, comme nous avons progressé dans d'autres branches, au Canada. Nous avons essayé de le rendre plus complet, et nous croyons que, après ce que nous avons dépensé et ce que nous dépensons aujourd'hui, nous avons un système satisfaisant dans ses résultats.

Collège militaire royal du Canada... \$77,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Hier soir, cet item a été entamé vers une heure et demie, et il était impossible de le discuter efficacement à une heure aussi avancée. En sorte que je l'ai abandonné, avec l'entente que s'il y avait lieu à une discussion, elle pourrait être faite ce soir. J'ai quelques questions à poser à l'honorable ministre au sujet de cette matière. Je suis heureux de savoir d'abord quel a été le nombre des élèves gradués l'année dernière.

Sir ADOLPHE CARON : Je n'ai pas cette information ici, et je ne pourrais parler que de mémoire ; mais je puis produire la liste des élèves gradués en aucun temps.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Autant que vous pouvez vous le rappeler, combien pensez-vous qu'il y a eu d'élèves dans la classe des gradués cette année ?

Sir ADOLPHE CARON : Je n'aime pas à parler de mémoire. Quoique la mémoire de l'honorable